



**Commission Locale de l'Eau - plénière  
SAGE Adour amont  
Visioconférence, le 5 février 2024**

**COMPTE-RENDU**

**MEMBRES, PRÉSENTS, EXCUSÉS**

Après décompte des émargements sur la feuille de présence, il est constaté que 10 élus, 6 usagers et 7 représentants de l'Etat sont présents ou représentés, soit 23 des 64 sièges. Le quorum n'est pas nécessaire compte tenu de l'ordre du jour.

	Présents	Excusés	Dont ayant donné pouvoir	Total représentés
Collège des élus	9	2	1	10/33
Collège des usagers	6	1	0	6/19
Collège de l'Etat	7	1	0	7/12
Total	22	3	1	23/64

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- Informations sur l'actualité des SAGE limitrophes ;
- Informations sur l'assemblée délibérative citoyenne Adour amont et de futures sollicitations des élus ;
- Validation du bilan de l'animation 2023 et perspectives 2024 ;
- Résultats de l'étude sur les flux de nutriments sur le bassin de l'Adour et de l'Adour aval.

**INFORMATIONS SUR L'ACTUALITE DES SAGE LIMITROPHES**

L'animatrice du SAGE Adour amont présente aux membres de la CLE les perspectives 2024 des SAGE du bassin de l'Adour et du SAGE Eaux souterraines de Gascogne. En raison de changements d'animateurs en 2023, les perspectives reprennent celles évoquées l'an passé : élaboration et validation de l'état des lieux-diagnostic du SAGE révisé sur le bassin Midouze, installation de la CLE et lancement de l'élaboration du SAGE sur les eaux souterraines et réalisation d'une étude de classement cours d'eau/fossés sur l'aire d'alimentation de captage d'Orist pour l'application d'une règle du SAGE Adour aval, mis en œuvre. A noter qu'une étude sur les radionucléides est envisagée sur le périmètre des eaux souterraines de Gascogne suite à des concentrations élevées retrouvées dans des captages de Trigone (syndicat de production d'eau potable gersois) dont l'origine est à déterminer.

L'une des animatrices du SAGE Neste & rivières de Gascogne présente le bilan de l'année 2023 et les perspectives 2024 dans l'élaboration de ce SAGE. Elle fait notamment un zoom sur la concertation citoyenne déployée. Elle indique que deux réunions de travail sur l'eau et le changement climatique se sont tenues début 2024 à Auch et à Arreau et ont réuni 450 personnes. Les citoyens seront invités à participer aux commissions géographiques aux côtés des partenaires et des membres de la CLE. Elle présente les productions réalisées en 2023 et disponibles au téléchargement : état des lieux-diagnostic, étude du potentiel hydroélectrique et analyse des enjeux de l'hydrologie future. Le calendrier d'élaboration du SAGE Neste & rivières de Gascogne pour 2024 est très proche de celui de la révision du SAGE Adour amont, avec la finalisation de la

phase Tendances & scénarios et de la construction de la stratégie du futur SAGE. Aussi, des liens étroits sont noués politiquement et techniquement. Enfin, l'animatrice du SAGE Neste & rivières de Gascogne s'attarde sur le travail de prélocalisation des zones humides réalisé en 2022-2023 sur ce bassin et le lancement d'un inventaire en 2024 sur cette base.

Monsieur Verdier, vice-président des CLE Adour amont et Neste & rivières de Gascogne, confirme le bilan et les perspectives dressés par l'animatrice.

## INFORMATIONS SUR L'ASSEMBLEE DELIBERATIVE CITOYENNE ADOUR AMONT

L'animatrice du SAGE Adour amont informe les membres de la CLE que l'association Eveil citoyen 65, qui a participé aux commissions géographiques haut-pyrénéennes en 2023 et a proposé à la CLE de présenter en octobre les enjeux de l'eau sur le territoire en réunion publique, a lancé son assemblée délibérative citoyenne sur l'eau. Celle-ci travaille actuellement à définir les contours de sa mission et a décidé, suite à la réunion d'octobre, d'élargir son périmètre au-delà des Hautes-Pyrénées pour travailler à l'échelle du SAGE Adour amont. L'animatrice du SAGE Adour amont indique qu'Eveil citoyen n'étant pas familier des acteurs présents sur tout le bassin, l'assemblée délibérative citoyenne « Adour amont » souhaite solliciter les élus de la CLE pour être accompagnée dans sa mobilisation des citoyens et suivre ses travaux. En effet, la CLE constitue une instance centrale dans la gestion de l'eau du territoire.

France Nature Environnement 65 souhaite en savoir plus sur les sujets traités par l'assemblée citoyenne. L'animatrice du SAGE Adour amont précise que l'assemblée définit encore les sujets dont elle souhaite s'investir mais que les économies d'eau, la qualité et la tarification de l'eau semblent être au cœur des sujets qu'elle explorera. L'animatrice indique avoir proposé le sujet de l'assainissement individuel en complément, au regard des difficultés recensées dans l'étude dédiée et des leviers propres aux habitants, en l'état de la réglementation.

France Nature Environnement 65 souligne que la venue des citoyens vers la CLE est une bonne nouvelle. Le Président de la CLE partage ce point de vue et indique que cela permettra d'élargir les thèmes abordés et le cercle des discussions. Il précise que le cadre national tend d'ailleurs à inciter les CLE à intégrer la parole citoyenne à ses travaux. France Nature Environnement 65 souligne que cette démarche illustre une véritable inquiétude et une prise de conscience des enjeux de l'eau de la part des citoyens.

La DDT des Hautes-Pyrénées souhaite savoir si les moyens de relayer l'information auprès des citoyens ont été évoqués par l'assemblée délibérative citoyenne Adour amont. L'animatrice du SAGE Adour amont indique ne pas en avoir connaissance et que cela semble en construction puisque l'assemblée souhaite mobiliser les élus de la CLE comme relai.

M. Brau-Nogué porte la vigilance des membres de la CLE sur le fait que cet appel des citoyens envers les élus et les instances de l'eau peut être perçue de différentes façons : certains, dont lui, y voient l'occasion de participer à une meilleure transparence tandis que d'autres s'interrogent sur l'utilisation qui pourrait être faite des informations transmises et d'un risque qu'elles soient altérées. Il ajoute que la représentativité de cette assemblée pourrait être interrogée. L'animatrice du SAGE Adour amont précise qu'Eveil citoyen travaille avec la commission nationale du débat public sur ces sujets. France Nature Environnement 65 souligne que la question de la représentativité existe au sein même d'instances en place, dont la CLE, mais qu'elle n'est généralement soulevée que pour les acteurs extérieurs à ces cadres officiels. M. Brau-Nogué précise sa pensée en indiquant que certains élus craignent une récupération politique, même si ce n'est pas son cas. Il souligne qu'il est important de prêter attention à ces craintes pour savoir y répondre. Pour France Nature Environnement 65, si l'information est transparente et vraie, ce dont elle précise ne pas douter concernant les travaux de la CLE, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. M. Brau-Nogué donne l'exemple du stockage qui est à l'étude et dont certains pourraient craindre qu'il soit dit que cela est acté tandis que ça ne l'est pas. Le Président de la CLE fait part de son ressenti après la réunion publique d'octobre. Il indique avoir eu le sentiment d'être en présence de personnes constructives et curieuses et que ces échanges sont à voir positivement car ils permettront d'élargir et de compléter les sujets abordés par la CLE, ce que M. Brau-Nogué partage. **Il est convenu que c'est aux membres de la CLE de rassurer les élus locaux inquiets et que la mobilisation des citoyens sur ces sujets ne peut qu'enrichir les travaux de la CLE.**

## VALIDATION DU BILAN 2023 ET PERSPECTIVES 2024

L'animatrice du SAGE Adour amont présente le bilan des actions menées en 2023, dont les avis émis par le Bureau de la CLE, et les perspectives pour 2024.

France Nature Environnement 65 souhaite en savoir plus sur l'articulation entre les commissions géographiques et la CLE d'avril. L'animatrice du SAGE Adour amont précise que les ateliers de mars permettront de présenter à chaque territoire une première proposition de structuration de la stratégie, sur la base des retours produits, et de travailler aux éléments manquants au regard du plan d'adaptation au changement climatique. Ces travaux seront ensuite portés à la connaissance de la CLE, qui sera amenée à réagir au regard du diagnostic, de ses priorités et de sa connaissance de l'outil sur les thématiques manquantes ou à creuser. Ces retours permettront de proposer une ambition adaptée aux enjeux locaux et aux attentes de la CLE et d'ajuster le plus tôt possible les travaux aux attentes des différentes instances.

Concernant les perspectives 2024, l'accompagnement de syndicats d'eau potable est évoqué. La DDT du Gers précise que cela s'inscrit dans le cadre du lancement de PDRPDE, accompagnés par la FREDON en Occitanie. La DDT du Gers indique qu'avant l'avis de l'ANSES sur la non-pertinence du S-métolachlore, des arrêtés de mise en demeure avaient été pris sur tous les captages du département. Actuellement, une partie de ces arrêtés est tombée. Un travail est entrepris avec les syndicats produisant de l'eau potable à partir des eaux superficielles. L'animatrice du SAGE Adour amont indique que la FREDON a sollicité la cellule d'animation du SAGE pour accompagner des syndicats du territoire dont les ressources sont interdépartementales, afin de faciliter la mobilisation d'acteurs interdépartementaux. Elle ajoute que des réflexions similaires pourraient être entreprises ailleurs, notamment dans les Hautes-Pyrénées. Il est précisé que l'objectif est d'apporter un soutien aux producteurs d'eau potable le souhaitant pour faciliter la mobilisation d'acteurs variés, notamment au-delà de leur territoire de compétence lorsque cela est nécessaire.

Il est procédé au vote pour la validation du bilan de l'animation du SAGE en 2023.

**Le bilan 2023 de l'animation du SAGE Adour amont est validé à l'unanimité.**

## RESULTATS DE L'ETUDE SUR LES FLUX DE NUTRIMENTS SUR LE BASSIN DE L'ADOUR ET L'ADOUR AVAL

Dans un souci de cohérence amont-aval, les résultats de l'étude menée en 2023 sur les flux de nutriments sur le bassin du SAGE Adour aval et les principaux affluents de l'Adour sont présentés à la CLE Adour amont. L'animateur du SAGE Adour aval indique qu'elle a été menée dans le cadre d'un stage de master 1. Il précise qu'il s'agit d'une première approche visant à identifier les principales sources de nutriments du bassin afin d'avoir des ordres de grandeur et approfondir ensuite les principaux leviers d'actions. Cette étude est liée au développement d'algues posant des problèmes sanitaires et économiques sur la côte basque. Face à ce phénomène, plusieurs causes sont étudiées mais un manque de visibilité sur les flux de nutriments (azote et phosphore) à pousser la CLE Adour aval à mener cette étude préliminaire, afin de dégrossir le sujet.

L'animateur du SAGE Adour aval commence par présenter un premier volet de l'étude, mené à l'échelle de l'ensemble du bassin de l'Adour et visant à identifier les sous-bassins les plus contributeurs. Sur l'axe Adour, les flux de nutriments progressent d'amont en aval. Une réflexion a donc été engagée sur les principaux affluents, dont la Nive, les gaves, la Midouze, le Gabas et l'Arros. L'animateur précise que la Nive et le Gabas présentent un biais méthodologique du fait d'un fort décalage spatial entre les stations de mesure de qualité et les stations de mesure de débit, biaisant le calcul des flux de nutriments. Il présente les résultats, en précisant que les données de concentration utilisées pour calculer les flux correspondent au percentile 90. Le bassin de l'Arros et du Gabas apparaissent relativement peu contributeurs par rapport aux bassins de la Midouze et des gaves, plus étendus.

France Nature Environnement 65 relève que la méthode employée lisse les flux sur l'année tandis que le développement algal est saisonnier. Elle s'interroge également sur la prise en compte des températures. L'animateur du SAGE Adour aval confirme que la température a une influence mais rappelle que l'objectif était ici une amélioration de la connaissance sur le volet nutriments. La chambre d'agriculture des Landes demande la confirmation que les données présentées correspondent à un bilan moyen sur l'année et s'interroge sur la situation estivale. L'animateur du SAGE Adour aval indique ne pas avoir pu collecter de mesures de qualité suffisamment fréquentes

pour réaliser une analyse des flux saisonniers et note que cela pourrait constituer une piste pour affiner la connaissance sur certains secteurs spécifiques.

La chambre d'agriculture des Landes s'interroge sur les quantités affichées dans le diaporama et souhaite savoir si cela correspond aux quantités d'azote et de phosphore à Bayonne. L'animateur du SAGE précise que le diaporama ne fait apparaître que les flux produits pour les affluents concernés. Il note qu'il aurait été intéressant de procéder à une comparaison avec les flux totaux à Bayonne. *[Complément post-réunion : le calcul des flux à Bayonne est difficilement calculable, les dernières stations de mesures de débit sur l'Adour étant situées en amont de la confluence avec les gaves en raison de l'influence des marées en aval].*

France Nature Environnement 65 indique que, s'il était envisagé d'affiner ces données, il serait intéressant de montrer l'évolution au cours de l'année des flux et des débits sur un même graphique. Ce suivi sur l'année serait nécessaire, au moins sur certains secteurs.

Nature en Occitanie s'interroge sur l'intégration des matières en suspension dans l'étude et l'origine des pollutions. L'animateur du SAGE Adour aval indique que les matières en suspension n'ont pas été intégrées et que l'origine des substances a été approchée sur le bassin Adour aval, objet du second volet de la présentation.

L'animateur du SAGE Adour aval présente donc le second volet de l'étude portant sur les activités les plus contributrices aux flux de nutriments sur le bassin Adour aval. Il précise qu'il s'agit là aussi d'une première approche visant à obtenir des ordres de grandeur, et non d'une recherche de quantification précise. Il détaille ensuite la méthode utilisée pour l'agriculture, l'assainissement collectif et individuel et l'industrie. Sur l'industrie, les données utilisées sont celles de l'Agence de l'eau, soit 40 % des industries (les plus importantes). Une nouvelle fois, il rappelle que seuls les nutriments ont été étudiés, et non l'ensemble des rejets polluants. Il présente ensuite une synthèse globale basée sur les estimations maximisées de flux car l'assainissement collectif intègre les rejets des stations de Dax et de Saint-Paul-lès-Dax, hors bassin Adour aval, et que les rejets d'assainissement non collectif sont considérés comme si elles n'abattaient pas les nutriments, en raison de l'absence de données sur l'efficacité globale des systèmes sur le territoire.

La chambre d'agriculture des Landes souhaite savoir si les données des stations d'épuration considérées sont celles en sortie de stations ou issues des arrêtés d'autorisation. L'animateur du SAGE Adour aval indique que les gestionnaires de stations d'épuration ont été contactés et que les bilans annuels ont été récupérés. Il précise que la donnée intègre également les rejets des déversoirs d'orage et de by-pass. Il s'agit donc des données les plus fiables parmi celles présentées.

La chambre d'agriculture des Landes relève l'importance de l'écart entre les hypothèses basses et hautes de la contribution agricole aux flux de nutriments du sous-bassin.

La chambre d'agriculture des Landes s'interroge sur l'intérêt d'avoir intégré les données des stations de Dax et de Saint-Paul-lès-Dax pour l'assainissement mais de ne pas avoir eu la même approche pour les stations plus en amont. Il soulève ainsi l'intérêt d'avoir une estimation plus précise de ce qui vient de l'amont. L'animateur du SAGE Adour aval indique que cela est lié à un manque de temps mais que l'évolution des flux le long de l'axe Adour a été approchée, comme mentionné précédemment.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne souligne que, pour l'assainissement non collectif, la distance au cours d'eau serait un paramètre à prendre en compte. L'animatrice du SAGE Adour amont précise que cela n'est pas toujours possible car il est fréquent que les données ne soient disponibles qu'à l'échelle communale, tout du moins sur l'Adour amont.

France Nature Environnement 65 souhaite savoir si les stations d'épuration sont nombreuses à présenter des marges de progression ou à être en surcapacité. L'animateur du SAGE Adour aval indique que ce volet n'a pour l'instant pas été étudié.

La DDT des Hautes-Pyrénées s'interroge sur la part contributive des ports de plaisance et de navigation dans la prolifération des algues. Ce volet n'a pas été appréhendé. Nature en Occitanie souligne que des études existent sur d'autres secteurs et pourraient être mobilisées pour avoir des ordres de grandeur.

Nature en Occitanie revient sur la comparaison entre les apports des affluents et les apports des différentes activités sur le bassin de l'Adour aval. Il souligne l'écart d'ordre de grandeur et s'interroge sur l'importance de l'hydrolyse et du stockage des nutriments dans les sédiments.

France Nature Environnement 65 ouvre les discussions au-delà de l'étude en rappelant que les pollutions chimiques viennent perturber les écosystèmes marins, ce qui réduit leur résilience et favorise leur réactivité à d'autres phénomènes.

La chambre d'agriculture des Landes souligne que sur les affluents, d'autres sources d'apports seraient à creuser, comme les piscicultures sur la Midouze, la culture de pins maritimes ou encore les apports liés à l'élevage, au-delà des seuls amendements de prairies.

Le Président de la CLE clôture la séance en remerciant les participants et en rappelant les dates des prochaines commissions géographiques.

## Annexe : Liste de présence

### Présents :

- Collège des élus

Monsieur Verdier Bernard, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées  
 Monsieur Castets Philippe, Communauté de communes Nord-Est Béarn  
 Monsieur Ducos Christian, Communauté de communes du Pays Tarusate  
 Monsieur Berges Didier, Communauté de communes du Pays Grenadois  
 Monsieur Lafon-Placette, Syndicat mixte de l'Adour amont  
 Monsieur Labadie Bernard, Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus  
 Madame Bourretère Agathe, Institution Adour  
 Monsieur Brau Nogué Pierre, Institution Adour  
 Monsieur Arrieubergé Jean, Institution Adour

- Collège des usagers

Monsieur Plouvier Matthieu, Chambre d'agriculture du Gers  
 Monsieur Rabe Julien, Chambre d'agriculture des Landes  
 Monsieur Lattuga Ronan, Nature en Occitanie  
 Madame Argentin Cécile, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées  
 Madame Chesneau Valérie, Groupement de défense sanitaire aquacole d'Aquitaine  
 Monsieur Sénégas Alban, Irrigadour

- Collège des représentants de l'Etat

Madame Lacombe-Piamiat Valérie, DDT du Gers  
 Madame Février Patricia, DDTM des Landes  
 Madame Ducrot Cyrielle, DDTM des Pyrénées-Atlantiques  
 Madame Jorly Joana, DDT des Hautes-Pyrénées  
 Monsieur Gizon Guillaume, DREAL Nouvelle-Aquitaine  
 Madame Larrose Aurélie, Agence régionale de santé Occitanie  
 Monsieur Chevalier Jean-Jacques, Agence de l'eau Adour-Garonne

### Invités non membres de la CLE et membres de la CLE déjà représentés par ailleurs :

Madame Gallo Marie-Thérèse, Commune de Bagnères-de-Bigorre  
 Madame Michel Véronique, Communauté d'agglomération du Grand Dax  
 Madame Guillet Paula, Département des Landes  
 Madame Aubié-Legendre Sandrine, DDT du Gers  
 Madame Harlé Marion, Département du Gers, cellule d'animation du SAGE Neste & rivières de Gascogne (intervenante)  
 Monsieur Descamps Maxime, Institution Adour, cellule d'animation du SAGE Adour aval (intervenant)  
 Madame Dybul Floriane, Institution Adour, cellule d'animation du SAGE Adour amont

### Membres de la CLE excusés :

- Collège des élus

Monsieur Bedat Henri, Conseil départemental des Landes, *pouvoir à M. Ducos*  
 Monsieur Dubicq Gilbert, Communauté de communes Armagnac Adour

- Collège des usagers

EDF

- Collège des représentants de l'Etat

Office français de la biodiversité